



**Caisse de pensions du personnel d'Eben-Hézer
Lausanne**

Rapport de l'organe de révision
31 décembre 2023

Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels au conseil de fondation de la Caisse de pensions du personnel d'Eben-Hézer, à Lausanne

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de pensions du personnel d'Eben-Hézer (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1 LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister.



Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1 LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales ;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA

Christophe Pitteloud
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Gaëtan Posse
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 18 juin 2024
Exemplaire numérique

Annexe : comptes annuels

Bilan au 31 décembre	Index de l'annexe	2023	2022
ACTIF		CHF	CHF
Placements	6		
Comptes courants CHF et devises		12'407'509.16	15'918'748.49
Titres		161'547'984.60	152'655'498.90
Immeubles		64'650'000.00	64'650'000.00
Total des placements		238'605'493.76	233'224'247.39
Compte de régularisation actif	7.1.	1'477'142.17	1'126'862.24
TOTAL DE L'ACTIF		240'082'635.93	234'351'109.63
PASSIF			
Engagements			
Prestations de libre passage et rentes	7.4.	2'190'195.90	3'718'423.10
Autres dettes	7.3.	153'854.75	86'381.90
Total des engagements		2'344'050.65	3'804'805.00
Compte de régularisation passif	7.2.	369'822.96	754'105.28
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2.	111'411'107.20	107'330'113.55
Capital de prévoyance rentiers	5.4.	93'783'283.00	95'715'131.00
Provisions techniques	5.7.	12'002'844.00	11'715'492.00
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques		217'197'234.20	214'760'736.55
Réserve de fluctuation de valeurs	6.4.	20'171'528.12	15'031'462.80
Capital de la fondation / Fonds libres			
Situation en début de période		0.00	0.00
Excédent des charges / Excédent des produits		0.00	0.00
Total du capital de la fondation / Fonds libres		0.00	0.00
TOTAL DU PASSIF		240'082'635.93	234'351'109.63

Compte d'exploitation	Index de l'annexe	2023	2022
		CHF	CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres			
Cotisations des salariés	5.2. / 7.5.	4'908'850.90	4'769'565.40
Cotisations de l'employeur	5.2. / 7.5.	6'312'911.55	6'130'100.80
Primes uniques et rachats	5.2.	258'369.00	285'395.50
Total des cotisations et apports ordinaires et autres		11'480'131.45	11'185'061.70
Prestations d'entrée			
Apports de libre passage	5.2.	5'579'616.89	6'815'982.90
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce		174'000.00	409'900.00
Total des prestations d'entrée		5'753'616.89	7'225'882.90
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		17'233'748.34	18'410'944.60
Prestations réglementaires			
Rentes de vieillesse		-5'793'652.60	-5'704'762.65
Rentes de survivants		-509'863.85	-507'914.45
Rentes d'invalidité		-857'821.50	-920'631.70
13ème rentes		-228'924.00	0.00
Prestations en capital à la retraite		-2'192'930.65	-1'487'849.40
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-113'017.05	-439'499.95
Total des prestations réglementaires		-9'696'209.65	-9'060'658.15
Prestations de sortie			
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.2.	-7'832'987.10	-8'714'611.05
Versements anticipés pour l'EPL / divorce		-507'871.90	-916'224.55
Total des prestations de sortie		-8'340'859.00	-9'630'835.60
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-18'037'068.65	-18'691'493.75
Variation de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions			
Variation de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2.	-2'057'569.15	1'582'061.00
Variation de capitaux de prévoyance rentiers	5.4.	1'931'848.00	-2'489'611.95
Variation de provisions techniques	5.7.	-287'352.00	-1'814'492.00
Rémunération du capital épargne		-2'023'424.50	-2'429'381.65
Total des variations de capitaux		-2'436'497.65	-5'151'424.60
Produits de prestations d'assurance			
Prestations d'assurance		1'405'175.00	1'378'853.85
Parts aux excédents		13'471.00	0.00
Total des produits de prestations d'assurance		1'418'646.00	1'378'853.85
Charges d'assurance			
Primes d'assurance		-1'377'167.05	-1'365'580.10
Primes pour frais de gestion		-130'655.75	-129'454.35
Cotisations au fonds de garantie		-40'990.90	-45'378.05
Total des charges d'assurance		-1'548'813.70	-1'540'412.50
Résultat net de l'activité de prévoyance		-3'369'985.66	-5'593'532.40

Compte d'exploitation	Index de l'annexe	2023	2022
		CHF	CHF
Résultat net des placements	6.8.		
Résultat net des liquidités et des placements sur le marché monétaire	6.8.1.	247'773.52	11'239.75
Résultat net des titres	6.8.2.	7'596'653.53	-16'598'884.45
Résultat net des immeubles	6.8.3.	2'165'213.24	2'602'920.77
Frais de gestion payés	6.8.4.	-467'047.30	-479'122.07
Frais TER calculés	6.8.4.	-443'779.85	-426'656.69
Frais de transactions sur titres		-78'084.93	-60'952.93
Intérêts débiteurs	6.8.5.	-55'950.92	-23'285.40
Total du résultat net des placements		8'964'777.29	-14'974'741.02
Autres produits			
Produits divers	7.6.	86'421.18	111.18
Total des autres produits		86'421.18	111.18
Autres frais		-86'095.29	0.00
Frais d'administration			
Honoraires administratifs et comptables		-294'142.10	-283'844.95
Honoraires révision		-16'000.00	-16'000.00
Honoraires d'experts en matière de prévoyance professionnelle		-40'548.70	-32'907.70
Autorités de surveillance		-8'708.25	-9'295.65
Honoraires expert immobilier		-34'869.35	-50'968.90
Frais de conseil de fondation		-28'510.25	-16'802.50
Frais d'administration divers	7.8.	-32'273.55	-27'139.55
Total des frais d'administration		-455'052.20	-436'959.25
Excédent des produits / charges avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs		5'140'065.32	-21'005'121.49
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs		-5'140'065.32	21'005'121.49
Excédent des charges / produits		0.00	0.00

Annexe aux comptes annuels 2023**1 BASES ET ORGANISATION****1.1. FORME JURIDIQUE ET BUT**

La Caisse de pensions du personnel d'Eben-Hézer (ci-après «la Caisse») est une institution de prévoyance qui participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, du 25 juin 1982 (ci-après « LPP »).

La Caisse a pour but d'assurer le personnel de la fondatrice contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès, en garantissant des prestations fixées par voie réglementaire.

1.2. ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La Caisse remplit les obligations de la LPP et est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3. INDICATION DES ACTES ET DES REGLEMENTS

Acte de fondation	12 mars 2007
Règlement d'organisation	1er janvier 2023
Règlement de prévoyance	1er janvier 2022
Règlement de placements	1er juillet 2019
Règlement immobilier	1er janvier 2021
Règlement sur la constitution des provisions techniques	31 décembre 2017
Règlement de liquidation partielle	26 octobre 2015
Règlement d'élection des membres du Conseil de fondation	3 juin 2015

1.4. ORGANE DE GESTION (PARITAIRE) / DROIT A LA SIGNATURE

Nom, prénom	Fonction	Mutations en cours d'année	Signature
Représentants de l'employeur			
Praplan Dominique	Président	du 01.01.2023 au 31.12.2023	collective à deux
Ischi Philippe	Membre	du 01.01.2023 au 31.12.2023	collective à deux
Serafini Riccardo	Membre	du 01.01.2023 au 31.12.2023	collective à deux
Représentants des employés			
Manuela Bretonville	Vice-Présidente	du 01.01.2023 au 31.12.2023	collective à deux
Fanny N'Kunga	Membre	du 01.01.2023 au 30.06.2023	collective à deux
Fabbri Simon	Membre	du 01.01.2023 au 31.12.2023	collective à deux
Mosquera Alberto	Membre	du 01.07.2023 au 31.12.2023	collective à deux

1.5. EXPERTS, ORGANE DE REVISION, CONSEILLERS ET AUTORITE DE SURVEILLANCE

Co-contractant	WTW Willis Towers Watson, Lausanne
Expert exécutant	Madame Myriam Blanc, agréée CHS
Organe de révision	Fiduciaire FIDAG SA, Martigny
Gestion administrative, technique et comptable	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Conseiller en placements mobiliers	Pensofinance SA, Lausanne
Gestionnaires	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, agréé FINMA Banque Vontobel, Zürich, agréé FINMA IST Fondation d'investissement, supervisé CHS PP
Assistance en matière de placements immobiliers	Patricia Vieira, VDS Immobilier Pierryves Pons, E-AS SA

Annexe aux comptes annuels 2023

Gérances immobilières	Régie G. Dénéreaz & Fils SA Publiaz Gérance & Courtage SA Domicim SA
Mandat d'analyse des assemblées générales liée à l'exercice des droits de vote	Ethos Services SA, Genève
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, n° 300072
Responsable des données (Data protection officer)	Oberson Abels SA, Me Antoine Amiguet, Lausanne

1.6. EMPLOYEURS AFFILIES

Différentes institutions de la Fondation Eben-Hézer actives sur quatre sites :

	31.12.2023	31.12.2022
	Actifs	Actifs
Eben-Hézer administration	2	2
Eben-Hézer Lausanne	447	471
Cité du Genèvevri	358	349
Home Salem	129	130
	<u>936</u>	<u>952</u>

2 MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS**2.1. ASSURES ACTIFS**

	31.12.2023	31.12.2022
Effectif initial	952	939
Entrées	157	181
Sorties	-143	-133
Retraites	-11	-26
Invalidité	-18	-7
Décès	-1	-2
Assurés actifs totaux	<u>936</u>	<u>952</u>

Les assurés en incapacité de travail, libérés du service des primes et dont le taux d'activité est non nul sont comptabilisés comme assurés actifs.

2.2. BENEFICIAIRES DE RENTES

	Entrées	Sorties	31.12.2023	31.12.2022
Retraités	10	8	280	278
Enfants de retraités	0	1	2	3
Invalides	3	7	29	33
Enfants d'invalides	2	2	13	13
Survivants	5	2	29	26
Orphelins	2	0	3	1
Total	<u>22</u>	<u>20</u>	<u>356</u>	<u>354</u>

Les bénéficiaires de rentes d'invalidité dont les degrés d'invalidité sont inférieurs à 70% et qui sont encore actifs au sein de la Fondation sont comptés à la fois comme invalides et comme actifs.

Les rentes totalement coordonnées (versement nul) ont été ajoutées à l'effectif dans l'éventualité où la coordination ne serait plus justifiée.

Annexe aux comptes annuels 2023
--

3 NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.1. EXPLICATION DES PLANS DE PREVOYANCE

En vue de la réalisation des buts de la Caisse, celle-ci a élaboré un plan de prévoyance qui s'applique aux salariés, pour les risques, d'invalidité, de décès et de vieillesse dès le début de leur activité, mais au plus tôt dès le 1er janvier qui suit le 17ème anniversaire. Tous les employés de moins de 25 ans ont le choix de s'affilier ou non pour l'épargne.

Le plan de prévoyance adopté par la Caisse est un plan dit "en primauté de cotisations". Le capital épargne accumulé pendant la période d'assurance est constitué notamment des bonifications d'épargne calculées selon le plan choisi individuellement et chaque année par l'assuré (plan A ou plan B). Lors de la mise à la retraite, le capital épargne est converti en une rente de retraite ou versé en capital, sur demande de l'assuré.

Le salaire de base pris en considération correspond au salaire annuel prévu et soumis à l'AVS. La prise en compte des revenus provenant d'une activité salariée auprès d'un autre employeur ou en qualité d'indépendant est exclue.

Le salaire assuré correspond au salaire de base.

Les prestations vieillesse de la Caisse sont résumées comme suit :

- Age de la retraite	selon l'âge de l'AVS
- Capital	demande à faire 3 mois au minimum avant la retraite
- Rente de retraite	capital de retraite au jour de la retraite multiplié par le taux de conversion à l'âge de la retraite ordinaire
- Rente d'enfant	20% de la rente de retraite
- Retraite anticipée	5 ans avant l'âge de l'AVS
- Pont AVS	Le maximum est égal au 110% de la rente de vieillesse minimale complète de l'AVS.

Celles de l'invalidité :

- Rente d'invalidité	40% du salaire assuré
- Rente d'enfant d'invalidité	20% de la rente d'invalidité
- Libération des cotisations	après un délai d'attente de 3 mois, à compter du début de l'incapacité de travail
- Délai d'attente	jusqu'à l'épuisement des indemnités journalières

Et en cas de décès :

- Rente de conjoint d'un actif	30% du salaire assuré
- Rente de conjoint d'un invalide	75% de la rente d'invalidité en cours
- Rente de conjoint d'un retraité	60% de la rente de retraite
- Rente d'orphelin d'un actif	20% du salaire assuré
- Rente d'orphelin d'un retraité	20% de la rente de retraite
- Capital	En cas de décès d'un assuré actif ou invalide, non marié, un capital décès est versé aux ayants droit. Le montant du capital décès est déterminé en fonction du ou des bénéficiaires.

Annexe aux comptes annuels 2023
--

3.2. FINANCEMENT, METHODES DE FINANCEMENT

Plan en primauté de cotisations.

Les taux de cotisations d'épargne, en pour-cent du salaire assuré, sont les suivants :

Cotisations des assurés

PLAN A

Ages Hommes / Femmes	Taux de cotisation en % du salaire assuré		Total
	Epargne	Risques	
Dès 18 ans	7.0	1.0	8.0

PLAN B

Ages Hommes / Femmes	Taux de cotisation en % du salaire assuré		Total
	Epargne	Risques	
Dès 18 ans	9.0	1.0	10.0

Cotisations de l'employeur

Ages Hommes / Femmes	Taux de cotisation en % du salaire assuré		Total
	Epargne	Risques	
Dès 18 ans	9.0	2.2	11.2

Dans le taux de 2.2% à charge de l'employeur, sont compris : 1% affecté à la couverture des prestations en cas d'invalidité et de décès, une cotisation de 0.7% pour le financement du pont AVS et une cotisation de 0.5% affectée au financement des frais de gestion et d'administration générale ainsi que de la prime au Fonds de garantie.

3.3. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DE PREVOYANCE

Néant.

Annexe aux comptes annuels 2023
--

4 PRINCIPES D'EVALUATION ET PRESENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

4.1. CONFIRMATION SUR LA PRESENTATION DES COMPTES SELON SWISS GAAP RPC 26

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les normes comptables Swiss GAAP RPC 26.

4.2. PRINCIPES COMPTABLES ET D'EVALUATION

Conformément à Swiss GAAP RPC 26, le principe d'image fidèle (true and fair view) a été appliqué.

Titres	valeur boursière (correction de valeur opérée sur positions présentant des risques spécifiques)
Créances + dettes	valeur nominale
Immeubles	valeur vénale déterminée selon expertise
Cours de change	cours de clôture appliqués sur les opérations au bilan. Opérations en cours d'année traitées au cours du jour. Les variations de cours de change ont été prises en considération dans le compte d'exploitation sous "résultat net des placements".
Réserve de fluctuation de valeurs	voir point no 6.4.

4.3. MODIFICATION DES PRINCIPES COMPTABLES, D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES

Néant.

5 COUVERTURE DES RISQUES / REGLES TECHNIQUES / DEGRE DE COUVERTURE

La Caisse assure des prestations en cas de vieillesse, d'invalidité et de décès dans le cadre de la LPP. Elle a un caractère enveloppant.

5.1. NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, REASSURANCES

Les prestations invalidité et décès sont entièrement réassurées auprès de La Mobilière depuis le 1er janvier 2022. La durée du contrat est de 5 ans.

Le délai d'attente pour la libération des primes est de 3 mois et de 24 mois pour le paiement de la rente d'invalidité.

La tarification de la prime est basée sur un système forfaitaire. La prime annuelle nette s'élève à 2.759% de la somme des salaires assurés au 1er janvier.

Au 31 décembre 2023, le montant des valeurs de rachat détenu par le réassureur s'élève à CHF 10'876'247 (31.12.2022 : 9'008'385).

Annexe aux comptes annuels 2023**5.2. EVOLUTION ET REMUNERATION DES AVOIRS-EPARGNE EN PRIMAUTE DE COTISATIONS**

	31.12.2023	31.12.2022
Solde au 1er janvier des capitaux de prévoyance	107'330'113.55	106'482'792.90
Cotisations d'épargne	9'405'598.00	9'137'143.30
Autres cotisations et apports	258'369.00	285'902.80
Remboursement des versements anticipés pour l'EPL et divorce	174'000.00	409'900.00
Apports de libre passage	5'553'108.50	6'815'249.45
Prestations de libre passage en cas de sortie	-7'629'792.00	-8'480'581.65
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	-507'871.90	-916'224.55
Transferts actifs / invalides	-2'010'278.75	-371'149.40
Dissolution due aux retraites, décès et invalidités	-3'185'563.70	-8'462'300.95
Rémunération des capitaux de prévoyance (2023 : 2% / 2022 : 2.5%)	2'023'424.50	2'429'381.65
Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs	<u>111'411'107.20</u>	<u>107'330'113.55</u>

5.3. TOTAL DES AVOIRS DE VIEILLESSE SELON LA LPP

	31.12.2023	31.12.2022
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	<u>48'390'583.45</u>	<u>45'950'107.85</u>
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1.00%	1.00%

5.4. EVOLUTION DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES RENTIERS

	31.12.2023	31.12.2022
Solde du capital de couverture au 1er janvier	95'715'131.00	93'225'519.00
Modification liée à des changements de bases de calcul	0.00	0.00
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	<u>-1'931'848.00</u>	<u>2'489'612.00</u>
Total du capital de couverture pour les rentiers	<u>93'783'283.00</u>	<u>95'715'131.00</u>
Nombre de rentiers (détails sous point 2.2.)	<u>356</u>	<u>354</u>

5.5. RESULTATS DE LA DERNIERE EXPERTISE ACTUARIELLE

Une expertise actuarielle a été effectuée au cours de l'année 2022 basée sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2021.

- En 2021, le rendement net moyen réalisé a été d'environ 7.5%. Le taux de couverture de la Caisse a augmenté de 4.4 points et s'élève à 117.2% au 31.12.2021. Le montant cible de la réserve de fluctuation de valeurs nous semble adéquat par rapport à l'allocation stratégique ; la RFV se situe à 97% de son niveau d'objectif.
- Le financement courant et les sources de gains et pertes techniques sur l'exercice 2021 ont été analysés. Compte tenu des nouvelles conditions d'assurance des risques décès et invalidité applicables à partir de 2022, la Fondation présente une insuffisance de financement à venir au niveau de la couverture des risques décès et invalidité et des frais d'administration. Ce point est à surveiller sachant que l'insuffisance de financement est provisionnée pour ces 5 prochaines années.
- Les indicateurs structurels de la Fondation sont majoritairement neutres. Actuellement, les engagements envers les bénéficiaires de rentes correspondent à 48% des capitaux de prévoyance totaux, et ceux des assurés actifs à 52%. La réduction de 1% de la rémunération de la totalité des avoires de vieillesse fait baisser d'environ 0.5% le besoin de rendement. Un taux de cotisation de 1% supplémentaire sur les salaires assurés permet de gagner environ 0.3% de taux de couverture par an. Le plan de prestations est enveloppant. La capacité d'assainissement de la Fondation est bonne.

Annexe aux comptes annuels 2023

- L'expert suggère en outre d'effectuer un examen du taux de conversion en 2023 en tenant compte de la hausse des taux d'intérêts et de l'évolution législative.

Par ailleurs, sur la base de notre examen de la Fondation au 31.12.2021, nous pouvons confirmer qu'à notre avis :

- le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles utilisées sont appropriés
- la Fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires à la date du bilan
- les dispositions de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales
- le contrat de réassurance des risques de décès et invalidité et la couverture des risques satisfont à notre sens aux exigences de mesures de sécurité selon l'art. 43 OPP 2.
- le montant cible de la réserve de fluctuation de valeurs est approprié à la date du bilan.

5.6. BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHESES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL

Les bases techniques utilisées : LPP 2020 au taux technique de 2.00% (idem 2021).

5.7. PROVISIONS TECHNIQUES

	31.12.2023	31.12.2022
Solde des provisions techniques au 1er janvier	11'715'492.00	9'901'000.00
Modification liée à des changements de bases de calcul	0.00	0.00
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	287'352.00	1'814'492.00
Total des provisions techniques	<u>12'002'844.00</u>	<u>11'715'492.00</u>
Détail des provisions techniques:		
Provision pour adaptation des bases techniques	830'000.00	440'000.00
Provision pour paiement futur des rentes	4'120'000.00	4'130'000.00
Provision pour pont AVS	1'655'000.00	1'790'000.00
Provision pour abaissement futur du taux technique	3'030'000.00	3'147'000.00
Provision pour frais techniques non couverts	2'140'000.00	1'980'000.00
Provision pour rentes futures	227'844.00	228'492.00
	<u>12'002'844.00</u>	<u>11'715'492.00</u>

Bases de calcul des provisions techniques :Provision pour changement futur des bases techniques

La provision est constituée annuellement en fonction du capital de prévoyance des rentiers, afin de réactualiser périodiquement les bases techniques. Elle est augmentée chaque année de 0.5% du capital de prévoyance des rentiers, depuis la date d'effet des tables et elle est utilisée lors de l'introduction de nouvelles bases de calcul. La provision est dissoute au 31.12.2021 en raison du passage aux bases techniques LPP 2020 puis réalimentée au 31.12.2022.

Annexe aux comptes annuels 2023Provision pour paiement futur des rentes

Cette provision a pour but de compenser le niveau élevé du taux de conversion pour transformer le capital épargne acquis à la retraite en rentes, supérieur à celui déterminé selon les bases techniques de la Caisse. La provision correspond aux coûts d'un départ en retraite immédiat pour tous les assurés en âge de prendre une retraite anticipée ou ordinaire. Les invalides et les assurés en incapacité de gain sont également pris en compte. Le taux de conversion pris en compte correspond au taux règlementaire actuel de 6.0%. Le taux d'intérêt technique utilisé est de 2.0%. En outre, l'expert retient comme hypothèse que 10% des comptes de retraite seront versés sous forme de capital.

Provision pour pont AVS

Cette provision couvre le coût du pont AVS en cas de départ immédiat de tous les assurés en âge de retraite anticipée ou ordinaire. L'expert retient comme hypothèse que 10% des comptes de retraite sont versés sous forme de capital, réduisant d'autant le droit au pont AVS. La provision tient compte de la cotisation de 0.7% des salaires assurés, affectée au financement de la rente pont AVS.

Provision pour abaissement futur du taux technique

Cette provision a été constituée en vue d'une éventuelle baisse future du taux technique à 1.75%. La provision couvre aussi bien l'impact d'une baisse du taux technique sur les capitaux de prévoyance des rentiers que l'impact lié à l'augmentation de pertes de conversion à la retraite.

Provision pour frais techniques non couverts

Suite à l'augmentation de la prime de risque invalidité et décès facturée par le réassureur dès le 01.01.2022, la Caisse présente un sous-financement. Cette provision couvre le manque de financement global pour une durée de 5 ans et tient compte du sous-financement de la prime de risque et des frais administratifs, ainsi que de la marge positive sur le financement pour le pont AVS.

Provision pour adaptation des rentes

En raison d'événements extraordinaires, le Conseil de Fondation peut constituer des provisions supplémentaires. Le Conseil de Fondation a décidé le 15 janvier 2024 d'effectuer un versement unique ponctuel d'un montant fixe aux bénéficiaires de rentes en cours. Le montant correspondant au titre de l'exercice 2023 (CHF 227'844), qui a été versé en 2024, figure dans les engagements de prévoyance.

5.8. RESERVES DE COTISATION DES EMPLOYEURS SANS RENONCIATION A L'UTILISATION

Pas de réserves de cotisation dans les comptes de la Caisse au 31.12.2023.

5.9. DEGRE DE COUVERTURE SELON L'ARTICLE 44 OPP2

	31.12.2023	31.12.2022
Actif (total du bilan)	240'082'635.93	234'351'109.63
Engagements	-2'344'050.65	-3'804'805.00
Compte de régularisation passif	-369'822.96	-754'105.28
Actifs nets	237'368'762.32	229'792'199.35
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	217'197'234.20	214'760'736.55
Degré de couverture	109.3%	107.0%
(Fortune à disposition par rapport aux capitaux engagés)		

En cas d'intégration des actifs / passifs provenant des contrats de réassurances au bilan (voir point N° 5.1. ci-dessus), le degré de couverture aurait été de 108.8% pour l'exercice 2023.

Annexe aux comptes annuels 2023**6 EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RESULTAT NET DES PLACEMENTS**

En tant qu'organe suprême de la Caisse, le Conseil de fondation est responsable des placements. La fortune de la Fondation sert exclusivement à couvrir ses engagements en cours et futurs. La fortune qui ne doit pas être disponible pour régler les dépenses courantes doit être placée dans des titres de premier ordre, des hypothèques et des immeubles.

6.1. ORGANISATION DE L'ACTIVITE DE PLACEMENTS, REGLEMENT DE PLACEMENTS

La Commission de placements de la fondation est responsable d'établir les critères d'investissement, conformes à la LPP, et d'en garantir le respect.

	31.12.2023		31.12.2022	
	Dépositaire	Gestionnaire	Dépositaire	Gestionnaire
Mandat balancé	BCV	BCV	BCV	BCV
Mandat balancé	Vontobel	Vontobel	Vontobel	Vontobel
Fonds de placements	IST	IST	IST	IST

6.2. MANDATS, GERANTS DE FORTUNE AINSI QUE LEUR TYPE D'AGREMENT ET DEPOSITAIRES

La totalité de la gestion des placements est confiée à la Banque Cantonale Vaudoise, à la Banque Vontobel et à IST Investmentstiftung qui ont l'agrément de "Banque / Négociant en valeurs mobilières" auprès de la FINMA.

6.3. UTILISATION DES EXTENSIONS (ART. 50 al. 4 OPP2)

Conformément à l'article 7 du règlement de placement, le dépassement est autorisé dans le cadre des investissements immobiliers. La limite maximale prévue par le règlement se monte à 10% maximum par objet. De plus, une utilisation d'extension est pratiquée pour la limite globale des placements immobiliers qui est supérieure à 30%. Le Conseil de Fondation a pris position sur la situation et estime que la pérennité financière de la Caisse n'est pas menacée. Cette décision se fonde sur un rapport concluant daté du 17 juin 2024.

6.4. OBJECTIFS ET CALCUL DE LA RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS

	31.12.2023	31.12.2022
Solde au 1er janvier de la réserve de fluctuation de valeurs	15'031'462.80	36'036'584.29
Attribution de l'exercice	5'140'065.32	-21'005'121.49
Réserve de fluctuation de valeurs au bilan	20'171'528.12	15'031'462.80
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs (valeur absolue)	35'791'000.00	34'984'000.00
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeurs	15'619'471.88	19'952'537.20
Placements	238'605'493.76	233'224'247.39
Réserve de fluctuation de valeurs en % des placements	8.45%	6.45%
Objectif réserve de fluctuation de valeurs en % des placements	15.00%	15.00%

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est déterminé selon la méthode forfaitaire.

Annexe aux comptes annuels 2023**6.5. PRESENTATION DES PLACEMENTS PAR CATEGORIE**

	CHF	31.12.2023	Stratégie	Marges tactiques		31.12.2022
		%		Min	Max	CHF
Liquidités						
Avoirs en banques en CHF (C.C./CàT)	11'848'200.69	4.94%	0.0	0	100	15'072'623.61
Avoirs en banques en devises	242'089.58	0.10%				369'387.89
Parts fonds de placements monétaires	317'218.89	0.13%				476'736.99
Autres actifs	1'477'142.17	0.62%				1'126'862.24
Total des liquidités	13'884'651.33	5.78%				17'045'610.73
Obligations - (y c. intérêts courus)						
Lettres de gages	1'140'920.00	0.48%				488'600.00
Obligations suisses	48'995'784.08	20.41%				46'196'598.77
Obligations étrangères en CHF	6'521'420.00	2.72%				5'138'625.00
Total des obligations en CHF	56'658'124.08	23.61%	27.5	0	40	51'823'823.77
Obligations en devises	7'690'625.65	3.20%	7.5	0	20	7'346'925.80
Total des obligations	64'348'749.73	26.81%				59'170'749.57
Actions						
Actions suisses	33'753'092.76	14.06%	15.0			32'307'846.61
Actions étrangères	36'564'944.15	15.23%	17.5			36'116'414.15
Total des actions	70'318'036.91	29.29%	32.5	0	50	68'424'260.76
Immobilier						
Immeubles d'habitations	64'650'000.00	26.93%				64'650'000.00
Parts de fonds de placement immobiliers	15'369'420.18	6.40%				15'015'638.68
Total immobilier	80'019'420.18	33.33%	25.0	10	35	79'665'638.68
Hedge Fund						
Hedge Fund	3'095'628.34	1.29%				2'354'854.12
Total Hedge Fund	3'095'628.34	1.29%	2.5	0	5	2'354'854.12
Matières premières						
Matières premières	8'416'149.43	3.51%				7'689'995.77
Total matières premières	8'416'149.43	3.51%	2.5	0	5	7'689'995.77
Total des placements en devises	44'497'659.38	18.53%	0.0	0	30	43'832'727.84
(art. 55e OPP 2)						
Total des placements en infrastructures	0	0.00%	0	0	0	0
(art. 55f OPP 2)						
Total du bilan	240'082'635.92	100.00%	100.0			234'351'109.63
(art. 49 OPP2)						

Un objet immobilier présente une valeur comptable de CHF 12'630'000.00, soit un dépassement de la limite des 5%.

Annexe aux comptes annuels 2023**6.6. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN COURS (OUVERTS)**

Au 31 décembre 2023, la Caisse possède le contrat à terme, forward et swaps suivant :

Contrat	Échéance	CHF	Devise	Plus-value / Moins-value
CHF/USD - Swaps	05.02.2024	5'000'000.00	5'552'736.00	344'214.00
Ajustement de valeur au bilan				344'214.00

6.7. VALEUR DE MARCHE ET CO-CONTRACTANTS DES TITRES EN SECURITIES LENDING

Pas d'opération de titres en securities lending au 31 décembre 2023.

6.8. EXPLICATIONS DU RESULTAT NET DES PLACEMENTS**6.8.1. RESULTAT NET DES LIQUIDITES**

	2023	2022
Produits d'intérêts	33'784.17	4'744.96
Charges d'intérêts	-5.08	-40'760.69
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	212'630.39	45'253.18
Contrevaleur TER	1'364.04	2'002.30
Total résultat net des liquidités	247'773.52	11'239.75

6.8.2. RESULTAT NET DES TITRES

	2023	2022
Obligations de débiteurs suisses		
Produits d'intérêts	277'752.54	207'045.28
Bénéfices et pertes cours réalisés	105'954.59	-109'241.66
Bénéfices et pertes cours non réalisés	2'407'259.50	-5'204'752.58
Contrevaleur TER	121'550.66	108'871.72
	2'912'517.30	-4'998'077.25
Obligations étrangères		
Produits d'intérêts	59'686.41	73'612.14
Bénéfices et pertes cours réalisés	-121'504.42	-172'554.14
Bénéfices et pertes cours non réalisés	28'757.16	-1'244'479.87
Contrevaleur TER	22'798.97	20'204.98
	-10'261.87	-1'323'216.89
Actions suisses		
Dividendes	699'253.20	630'545.80
Bénéfices et pertes cours réalisés	378'852.15	-444'571.32
Bénéfices et pertes cours non réalisés	1'252'631.17	-4'416'933.20
Contrevaleur TER	72'144.53	69'334.97
	2'402'881.05	-4'161'623.75

Annexe aux comptes annuels 2023

	2023	2022
Actions étrangères		
Dividendes	586'760.93	567'905.35
Bénéfices et pertes cours réalisés	-261'638.83	-594'723.96
Bénéfices et pertes cours non réalisés	1'085'535.77	-4'746'254.85
Contrevaieur TER	69'039.42	72'608.63
	1'479'697.29	-4'700'464.83
Immobilier indirect		
Rendement	82'693.45	76'625.55
Bénéfices et pertes cours réalisés	0.00	0.00
Bénéfices et pertes cours non réalisés	639'053.69	-2'104'711.05
Contrevaieur TER	91'245.87	85'002.22
	812'993.01	-1'943'083.27
Hedge funds		
Bénéfices et pertes cours réalisés	0.00	250'250.00
Bénéfices et pertes cours non réalisés	-86'388.28	-165'772.80
Contrevaieur TER	23'549.98	24'366.11
	-62'838.30	108'843.31
Matières premières		
Rendement	237'196.25	0.00
Bénéfices et pertes cours réalisés	-215'746.66	326'028.95
Bénéfices et pertes cours non réalisés	-1'870.91	48'443.52
Contrevaieur TER	42'086.37	44'265.76
	61'665.05	418'738.23
Total du résultat net des titres	7'596'653.53	-16'598'884.45
6.8.3. RESULTAT NET DES IMMEUBLES	2023	2022
Charges des immeubles	-1'274'780.96	-845'703.89
Produits des immeubles	3'439'994.20	3'448'624.66
Total résultat net des immeubles	2'165'213.24	2'602'920.77
6.8.4. FRAIS D'ADMINISTRATION DE LA FORTUNE	2023	2022
Courtages, frais sur titres	-82'262.00	-73'134.79
Commissions de gestion	-230'163.49	-231'336.60
Commissions d'administration	-77'553.90	-77'629.15
Frais TER calculés	-443'779.85	-426'656.69
Honoraires de gérance	-155'152.84	-157'974.46
Total des frais d'administration de la fortune	-988'912.08	-966'731.69

Annexe aux comptes annuels 2023

	2023	2022
Frais de gestion directs de la fortune mobilière	311'894.46	321'147.61
Frais de gestion directs de la fortune immobilière	155'152.84	157'974.46
Frais TER calculés sur les placements collectifs transparents	443'779.85	426'656.69
Total frais de gestion de la fortune	910'827.15	905'778.76
En % des placements transparents	0.38%	0.39%

		2023	2022
Taux de transparence en matière de frais		99.85%	99.85%
Placements transparents	238'255'493.76	99.85%	98.85%
Placements non transparents (détail ci-dessous)	350'000.00	0.15%	0.15%
Total des placements	238'605'493.76	100.00%	100.00%

Placements collectifs non transparents - position au 31.12.2023

ISIN	Emetteur Nom du produit	Volume Parts 31.12.2023	Valeur de marché 31.12.2023
204674	Sté coopérative - Logement Idéal	1'400.00	350'000.00
			350'000.00

Selon le détail ci-dessus, certains placements collectifs ont été répertoriés comme non-transparentes. Le Conseil de Fondation a validé ces investissements.

6.8.5. INTERETS DEBITEURS

	2023	2022
Intérêts sur prestations de libre passage	-55'950.92	-23'285.40
Total des intérêts débiteurs	-55'950.92	-23'285.40

6.8.6. PERFORMANCE DES PLACEMENTS

	2023	2022
Somme de tous les actifs au début de l'exercice	234'351'109.63	249'327'643.04
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	240'082'635.93	234'351'109.63
Moyenne de l'état des actifs	237'216'872.78	241'839'376.34
Résultat net des placements	8'964'777.28	-14'974'741.02
Performance des placements	3.78%	-6.19%

Annexe aux comptes annuels 2023**7 EXPLICATIONS RELATIVES A D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION**

7.1. COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	2023	2022
Comptes courants gérances immobilières	246'061.48	304'131.30
Loyers à encaisser	1'813.45	2'647.45
Comptes courants compagnies d'assurances	13'373.73	1'774.70
Impôts anticipés à récupérer	376'114.28	345'366.85
Cotisations de prévoyance à recevoir	418'383.30	16'270.95
Prestations d'assurance à recevoir	154'058.90	158'753.50
Charges payées d'avance	1'756.20	0.00
Débiteurs divers	3'857.80	3'857.80
Rentes à récupérer	0.00	14'344.40
Intérêts courus	63'260.79	51'986.23
Compte PPE Grand-Rue 41-43	0.00	581.15
Fonds de rénovation immeuble Grand-Rue 41-43	198'462.24	227'147.91
	<u>1'477'142.17</u>	<u>1'126'862.24</u>
7.2. COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	2023	2022
Honoraires révision	19'503.80	24'397.60
Autres dettes diverses	104.10	70'529.55
Charges d'immeubles à payer	364.97	5'925.61
Loyers encaissés d'avance	10'238.00	3'885.00
Prestations d'assurance reçues d'avance	222'578.35	245'632.25
Libre passage en transit	116'233.74	402'935.27
Emoluments Autorité de surveillance des fondations	800.00	800.00
	<u>369'822.96</u>	<u>754'105.28</u>
7.3. AUTRES DETTES	2023	2022
Fonds de garantie	40'990.90	45'378.05
Honoraires gestion administrative et technique	79'990.15	0.00
Cotisations de prévoyance encaissées d'avance	0.00	11'248.05
Prestations d'assurance en suspens	4'936.20	4'936.20
Impôts à la source	160.80	24'819.60
Créanciers	27'514.35	0.00
Cotisations AVS à payer	262.35	0.00
	<u>153'854.75</u>	<u>86'381.90</u>
7.4. PRESTATIONS DE LIBRE PASSAGE ET RENTES	2023	2022
Libres passages à payer	1'925'020.60	3'600'418.05
Rentes diverses à payer	77'583.35	68'768.20
Capitaux de retraite et divorce à payer	187'591.95	49'236.85
	<u>2'190'195.90</u>	<u>3'718'423.10</u>

Annexe aux comptes annuels 2023

7.5. DETAIL DES COTISATIONS	2023	2022
Cotisations épargne	9'405'598.00	9'137'143.30
Cotisations risques	1'532'862.80	1'487'443.45
Cotisations frais	283'301.65	275'079.45
	11'221'762.45	10'899'666.20
7.6. PRODUITS DIVERS	2023	2022
Produits divers (commissions impôts source, arrondis, intérêts, etc.)	86'421.18	111.18
	86'421.18	111.18
7.7. AUTRES FRAIS	2023	2022
Dissolution de la provision non-technique	86'095.29	0.00
	86'095.29	0.00
7.8. FRAIS D'ADMINISTRATION DIVERS	2023	2022
Honoraires de gestion de la Fondation	14'539.50	14'539.50
Honoraires administratifs Président du Conseil	1'379.50	1'269.35
Frais juridiques	4'169.50	0.00
Cotisations, abonnements	8'531.25	6'462.00
Honoraires site internet	1'917.75	1'754.40
Frais administratifs divers	1'736.05	3'114.30
	32'273.55	27'139.55

8 DEMANDES DE L'AUTORITE DE SURVEILLANCE

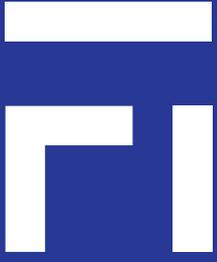
Néant.

9 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION FINANCIERE

Néant.

10 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DU BILAN

Néant.



FRIBOURG



GENÈVE



JURA



VALAIS



VAUD